

## Appel à Projets Collectifs 2021 de l'École urbaine « Villes et territoires à l'épreuve des crises : résilience, transitions et transformations »

Il y a presque un an, l'irruption de la pandémie en Europe et le premier confinement ont très largement guidé la réflexion de l'École urbaine à l'heure de lancer son appel à projets collectifs annuel. Dans ce moment de sidération mêlée à l'impatience à faire advenir le « monde d'après », nous avons plutôt envie d'embarquer nos étudiants et nos partenaires dans une démarche d'immersion et d'investigation dans la ou plutôt les crises en cours, en prenant le temps de comprendre non seulement leurs manifestations matérielles, physiques, sensibles, mais aussi la manière dont elles étaient en train de changer, brutalement ou à bas bruit, les représentations des acteurs dans les domaines de la santé, de la mobilité, de l'éducation, des politiques sociales et économiques, bien sûr, mais aussi en matière d'immobilier, de logement, de services urbains (y compris numériques) ou encore d'aménagement du territoire et d'écologie. Nous publions aujourd'hui la liste des lauréats de l'appel à projets 2020, accompagnée d'une analyse de ce que ces choix de projets disent des imaginaires et des mots d'ordre publics ou privés par temps de crise(s). Les projets se poursuivent actuellement et se concluront à l'été prochain avec un événement organisé par le Lab de l'École.

Notre appel 2021 entend poursuivre l'exploration. Avec une année de recul et de vie(s) en crise(s), nous entrons dans un moment dans lequel la résilience renvoie de moins en moins à un « retour à la normale » (du moins à court terme) et de plus à des démarches d'adaptation, éventuellement de transition, parfois de transformation, avec une dimension éminemment politique à tous ces changements. Il est fondamental de souligner à nouveau ce sujet de la gouvernance, au sens des arrangements entre pouvoirs publics, opérateurs privés, acteurs associatifs et société civile, arrangements qui peuvent prendre des formes diverses d'un territoire à l'autre, que l'on parle de mégapoles, de métropoles, de villes petites ou moyennes, de quartiers, de bassins de vie, d'espaces naturels... et le plus souvent de tout cela à la fois. Car de notre point de vue, la difficulté consiste en effet à générer les conditions d'un changement systémique articulant les différentes échelles plutôt que de s'enfermer dans la recherche d'un illusoire « niveau pertinent ».



Nous aimerions cette année travailler avec vous à la manière dont se formalisent et se mettent en œuvre les projets territoriaux de résilience, de transition ou de transformation face aux multiples crises en cours. Une précision s'impose : nous parlons ici aussi bien de projets portés par les pouvoirs publics que de projets associatifs, de stratégies d'entreprises ou de démarches d'outillage et de conseil. Nous parlons par ailleurs aussi de la manière dont ces projets locaux sont analysés, encadrés, encouragés, régulés à des échelles de gouvernance plus vastes.

On peut s'attendre, du côté du secteur public, à un effet de ciseau brutal entre l'augmentation des besoins des populations d'une part et la contraction des budgets publics d'autre part. Du côté du secteur privé, les dynamiques seront très variables d'un secteur à l'autre (ralentissement, reprise, transformation...) alors que les interrogations demeurent sur le caractère structurel ou conjoncturel des nouveaux comportements observés à l'occasion de la pandémie, en matière d'habitat, de travail, de commerce et de loisir, de mobilité, de tourisme, etc. Dans un tel contexte, il est temps de réinterroger la manière dont les politiques publiques et les initiatives privées et citoyennes peuvent ou doivent dialoguer, sans nier les intérêts en jeu et la dimension simultanément conflictuelle et collaborative de ce dialogue. Il est temps aussi de réfléchir encore plus à l'imbrication des questions économiques, sociales et territoriales avec la question écologique car, nous le savons, nous n'avons toujours pas trouvé le chemin du respect de nos engagements climatiques ou de préservation de la biodiversité. Quant aux éventuelles recompositions de gouvernance que ces changements susciteront ou imposeront, elles devront être analysées non seulement à l'aune d'une nouvelle étape de la décentralisation qui est annoncée mais également, et peut-être surtout, au regard du bilan d'une crise sanitaire pendant laquelle l'Etat, les pouvoirs locaux, les experts et les entreprises ont parfois cherché le mode d'emploi adapté pour coopérer.

Ces orientations ne sont bien entendu que des propositions, des suggestions. Nous restons totalement à l'écoute des préoccupations des acteurs et de leurs initiatives afin d'engager de véritables démarches de réflexion/action mobilisant les savoirs, le savoir-faire et surtout l'énergie et l'engagement de nos étudiantes et étudiants, sous l'encadrement exigeant de l'École urbaine. Nous ne demandons qu'à être surpris par vos idées et vos propositions. Au plaisir d'échanger prochainement et de recevoir vos candidatures d'ici à fin juin 2021 ! Salutations urbaines.

**Guillermo Martin, Directeur exécutif de l'École urbaine**

## 1. Critères d'éligibilité et thèmes de l'appel à projets collectifs 2021

L'appel à projets collectifs est ouvert à toutes les personnes morales publiques, privées ou associatives, basées en France ou à l'étranger, à l'exception des organisations à vocation partisane, syndicale ou religieuse, dans un souci de neutralité.

Il s'agit d'un appel à projets ouvert, sans fléchage de thématiques particulier. Pour autant, tout sujet proposé devra obligatoirement intégrer une dimension territoriale. Par ailleurs, à titre indicatif, l'École urbaine se montre particulièrement intéressée par les thématiques suivantes, qui entrent en résonance avec son agenda de recherche et d'enseignement :

- stratégies de résilience et d'adaptation locales face aux crises,
- mobilisations et actions collectives dans le domaine des politiques économiques et sociales et du vivre ensemble,
- territorialisation des politiques de santé,
- trajectoires de transition et de transformation écologique,
- évolution des infrastructures et services urbains (énergie, eau, déchets...),
- évolution de l'urbanisme, de la mobilité et de l'immobilier (résidentiel comme économique),
- usages et politiques de l'habitat,
- stratégies numériques des villes et des territoires,
- recompositions territoriales, aménagement du territoire et décentralisation,
- participation citoyenne et démocratie locale,
- politiques locales de prévention et de lutte contre les discriminations,
- etc.

## 2. Apports et déroulement des projets collectifs de l'École urbaine

Les projets collectifs se prêtent particulièrement à des démarches d'étude, de diagnostic, de prospective, d'analyse comparée, voire de préparation à l'évaluation, et plus généralement à toute problématique pouvant éclairer l'organisation concernée dans une logique de « R&D ». Leur particularité est d'être menés par des étudiantes et des étudiants qui apportent non seulement leurs compétences académiques mais aussi et surtout un regard renouvelé et extérieur sur les questions opérationnelles, en tant que jeunes professionnels en devenir. Les projets collectifs constituent une démarche pédagogique et non une prestation de service.

Chaque projet mobilise un groupe d'étudiants de première année d'un des Masters de l'École urbaine. Les étudiants du groupe travaillent entre 1,5 jours et 2 jours par semaine (sur des plages horaires dédiées, sans autre enseignement concurrent) pendant une durée de 6 à 9 mois (selon les Masters concernés). Les calendriers sont les suivants :

- pour les Masters de formation initiale *Stratégies territoriales et urbaines, Cycle d'urbanisme, Governing Ecological Transitions in European Cities*, un démarrage en octobre et une clôture en juin de l'année suivante,
- pour le Master *Governing the Large Metropolis*, un démarrage en janvier et une clôture en juin également (les projets collectifs de ce Master supposent donc une méthodologie adaptée à un calendrier plus resserré).

Chaque groupe désigne en son sein un coordinateur ou une coordinatrice qui fait office de référent pour le partenaire. L'encadrement du groupe est assuré par un tutorat professionnel expérimenté, recruté pour l'occasion par l'École comme vacataire de l'enseignement supérieur, avec l'accord du partenaire, une fois vérifiée et écartée la question de potentiels conflits d'intérêt. Le projet est supervisé par un membre de l'équipe de l'École qui porte in fine la responsabilité de son déroulement. Les parties prenantes se réunissent dans une instance décisionnelle de type Comité

de pilotage.

Les objectifs et modalités du projet sont définis à partir de la fiche de présentation envoyée à l'appui de la candidature (voir plus loin). La fiche peut être retravaillée avec l'École urbaine avant le lancement du projet.

Sur la base des différentes fiches, les étudiants émettent des préférences pour tel ou tel projet, mais l'École compose les équipes en fonction de ces préférences mais aussi de l'adéquation entre les profils des étudiants (parcours académiques, compétences techniques ou linguistiques...) et les besoins du projet. L'École se réserve la possibilité de modifier en cours de projet la composition d'une équipe en cas de difficulté.

Après une période de formation commune aux méthodes et outils de la conduite de projet, du travail de groupe, du diagnostic territorial, de l'enquête et de l'aide à la décision, formation réalisée préalablement au démarrage des projets collectifs, les étudiants pilotent la démarche en autonomie avec le soutien du tutorat. L'École est bien entendu sollicitée autant que de besoin par le partenaire, le groupe ou le tuteur. Elle est associée obligatoirement à deux moments précis, lors du Comité de pilotage de mi-parcours du projet et lors du Comité de pilotage de clôture.

La validation du projet constitue une obligation de scolarité pour le passage en deuxième année. L'École urbaine valide souverainement le projet, en tenant compte des retours du partenaire, des étudiants et du tutorat. Elle peut le cas échéant demander au groupe un travail complémentaire en deuxième année en cas d'insuffisance manifeste.

La stratégie de valorisation des projets collectifs fait l'objet d'une planification et d'une décision collégiale entre les parties prenantes au plus tard à l'occasion du Comité de pilotage de mi-parcours. Outre les rendus écrits obligatoires (voir ci-après), elle peut prendre, avec l'accord de l'École urbaine, des formes très variées en fonction des sujets : articles et publications, podcasts et autres formats audiovisuels, participation à des conférences, webinaires, expositions, réunions partenariales ou publiques, etc. Les travaux issus du projet collectif permettent d'alimenter en contenu ces différents formats de valorisation mais l'édition, la communication, l'organisation d'événements restent sous la pleine et entière responsabilité du partenaire.

Les rendus obligatoires dans le cadre des projets collectifs sont les suivants :

- au plus tard un mois après le lancement, une note de problématique et de méthodologie intégrant une présentation des enjeux, les objectifs du projet, le détail des investigations à mener, un rétroplanning et un « budget temps » précisant la répartition du travail au sein de l'équipe,
- dans le cadre du Comité de pilotage de mi-parcours, un rapport intermédiaire (sous format traitement de texte) présentant une revue de littérature et les résultats des premières investigations de terrain,
- dans le cadre du Comité de pilotage conclusif, un rapport final (sous format traitement de texte, minimum 40 pages sans compter les représentations cartographiques, statistiques, etc.), présentant les conclusions du groupe et intégrant une réflexion critique sur les acquis et les marges de progrès, plus un résumé pour publication et valorisation,
- les documents d'animation des comités de pilotage (sous format diapositives) et les compte-rendus associés.

La propriété intellectuelle des travaux réalisés est partagée entre l'École urbaine et le partenaire. Toute mention publique du projet doit intégrer la citation des étudiants qui l'ont réalisé. Les étudiants et le tutorat sont tenus de respecter une clause de confidentialité.

Enfin, chaque année, le Lab de l'École urbaine peut organiser, avec l'accord des partenaires concernés, un événement de restitution et de valorisation, en sélectionnant les projets collectifs les plus à même d'éclairer de manière croisée la manière dont les acteurs des villes et des territoires font évoluer leurs politiques et leurs stratégies.

### 3. Modalités de candidature, critères et modalités de sélection des lauréats

Les candidatures doivent parvenir à l'École urbaine par courriel à partir du 1er avril 2021 et au plus tard le 30 juin 2021 à minuit pour les projets concernant les Masters *Stratégies territoriales et urbaines*, *Cycle d'urbanisme* et *Governing Ecological Transitions in European Cities*. Pour le *Master Governing the Large Metropolis*, dont les projets démarrent plus tardivement, les candidatures peuvent nous parvenir jusqu'au 30 novembre 2021 à minuit. Si les candidats ont des interrogations concernant le type de Master à privilégier pour un projet, nous les invitons à nous contacter.

**Les candidatures seront adressées par courriel aux trois adresses suivantes :**

- [quillermo.martin@sciencespo.fr](mailto:quillermo.martin@sciencespo.fr) (directeur exécutif)
- [marie.barraud@sciencespo.fr](mailto:marie.barraud@sciencespo.fr) (responsable de la communication)
- [sandrine.boisard@sciencespo.fr](mailto:sandrine.boisard@sciencespo.fr) (responsable juridique et financière)

Les candidatures doivent être visées par une personne susceptible d'engager l'organisation candidate et prennent la forme d'une note de présentation d'au maximum 5 pages répondant aux questions suivantes :

- Quels sont les enjeux stratégiques et opérationnels présidant à la demande de réalisation d'un projet collectif par l'organisation candidate ?
- Quelles sont les questions posées aux étudiants et les résultats attendus du projet collectif pour l'organisation ?
- Quels éléments de méthodologie et quel phasage sont imaginés à ce stade ?
- Quels types de rendus sont souhaités ? Quelles modalités de valorisation ?
- Quelle organisation est proposée pour suivre le projet au sein de l'organisation candidate ?
- En synthèse, pourquoi vouloir confier cette démarche à des étudiants de l'École urbaine ?

L'équipe de l'École urbaine se réserve la possibilité de demander des précisions au partenaire pendant la durée de l'appel à projets. Elle se tient réciproquement à la disposition des candidats pour apporter les informations nécessaires.

Un premier jury de sélection des projets se tient début juillet, un second en décembre pour le *Master Governing the Large Metropolis* exclusivement. Le jury se compose des personnes suivantes :

- le doyen et le directeur exécutif de l'École urbaine, Patrick Le Galès et Guillermo Martin,
- les responsables scientifiques et pédagogiques des Masters de formation initiale de l'École urbaine, Eric Verdeil et Irène Mboumoua pour *Stratégies territoriales et urbaines*, Marco Cremaschi et Marina Gaget pour le *Cycle d'urbanisme*, Tommaso Vitale et Omblin de St Léon pour *Governing the Large Metropolis*, Giacomo Parrinello et Catherine Bacheter pour *Governing Ecological Transitions in European Cities*,
- les responsables scientifiques des Masters de formation continue de l'École urbaine, Charlotte Halpern pour *Gouvernance territoriale et développement urbaine*, Nordine Kireche pour *Stratégie et finance de l'immobilier*,
- les directeurs des Chaires de recherche et d'enseignement, Antoine Courmont pour *Villes & Numérique* et Nordine Kireche pour *Villes, Logement, Immobilier*,
- le président du Conseil stratégique de l'École urbaine, Jean Marc Offner, directeur de l'a'urba.

Le jury est souverain. Il s'appuie sur les critères suivants pour prendre sa décision :

- la dimension tout à la fois stratégique et opérationnelle de la problématique soulevée par le candidat, problématique qui doit par ailleurs être en lien étroit avec le cursus de formation

- des étudiants,
- la bonne compréhension du dispositif pédagogique et de ce qu'il présuppose, à savoir une démarche de R&D et d'analyse critique confiée à de futurs professionnels,
  - la capacité de l'organisation à suivre le projet, notamment à travers la désignation d'une référente ou d'un référent susceptible de fournir aux étudiants les données et les informations nécessaires à leur travail,
  - la clarté des attentes du partenaire en termes de rendus et de valorisation du projet.

Le jury portera une attention toute particulière à la question des éventuels conflits d'intérêt. Un projet collectif ne pourra en aucun cas être associé directement à une prestation de service (qui l'apparenterait alors à de la sous-traitance) ou encore à une démarche à vocation partisane.

Le nombre de projets retenu au final dépend des effectifs attendus pour l'École urbaine, qui ne sont connus que fin juin. A titre indicatif, un projet ne devrait en tout état de cause pas compter moins de quatre étudiants ou plus de six étudiants.

Les partenaires retenus sont par ailleurs sollicités pour apporter un soutien financier à l'École urbaine (soutien qui peut, pour les organisations éligibles, prendre la forme du mécénat), notamment pour développer, à titre d'exemple, les activités de formation, de tutorat pédagogique ou encore les voyages d'étude des étudiants.

La publication des résultats de l'appel à projets intervient au moment du lancement de l'appel à projets suivant, en règle générale en mars, afin de tenir compte de la temporalité propre à chaque Master (notamment le démarrage en janvier des projets *Governing the Large Metropolis*).